

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXAMEN :

- être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être de bonne conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A (Master) ou être un agent de niveau A au sein de l'Administration communale de Jalhay.

Un Directeur financier ou un Receveur régional peut bénéficier de la mobilité entre pouvoirs locaux mais sans droit de priorité sur les autres candidats au recrutement.